

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 625**10 novembre 1997****SOMMAIRE**

(La) Foncière Luxembourgeoise S.A., Luxembourg pages 29967, 29968	Optilux, S.à r.l., Bertrange 29991
Hakogel S.A., Luxembourg 29954	Ott & Co Holding S.A., Luxembourg 29967
HMS S.A., Mamer 29954	Oud Thamen Holding S.A., Mamer 29982
Horizon Bleu S.A., Mamer 29955	Pamir S.A., Mamer 29985
IBJ GIM, IBJ Global Investment Management S.A., Luxembourg 29966, 29967	Partnership In Industry Limited S.A., Luxembourg 29968
Imann S.A., Mamer 29956	Partout Investment S.A., Mamer 29987
Industrial Venturers Europe S.A., Mamer 29957	Pem S.A., Mamer 29988
Interavco S.A., Mamer 29958	Perfect Holding S.A., Mamer 29989
I.T.C.M. S.A., Mamer 29959	Pious Holding S.A., Mamer 29990
Jaba Investment S.A., Mamer 29960	Piu Forte, S.à r.l., Pétange 29992
Jamac Holding S.A., Mamer 29961	Pizzeria Il Giardino, S.à r.l., Luxembourg 29992, 29993
JGT Holding S.A., Mamer 29963	Pizzeria La Veranda, S.à r.l., Howald 29993
Legal and Financial S.A., Mamer 29964	Polos Investments S.A., Luxembourg 29995
Leny Holding S.A., Mamer 29965	Polypecu S.A., Mamer 29994
Ligna Industries S.A., Luxembourg 29972, 29973	Proverlux S.A., Luxembourg 29997
Marin Holding S.A., Mamer 29970	Ramatech S.A., Luxembourg 29995
Marode S.A., Mamer 29971	Red S.A.H., Luxembourg 29996
Mollin S.A., Mamer 29973	Refine Investments Co, S.A.H., Luxembourg 29953
Mont d'Or S.A., Mamer 29974	Riesling S.A., Mamer 29997
Multiplan International Services S.A., Mamer ... 29975	Rivar S.A.H., Luxembourg 29998
Musafin S.A., Luxembourg 29969	Roller Luxembourg S.A., Strassen 30000
Nagro S.A., Luxembourg 29977, 29979	Rothenburg S.A., Luxembourg 29996, 29997
New Composites Development S.A., Mamer 29984	(Le) Saumur, S.à r.l., Luxembourg 29969, 29970
Nivrat S.A., Mamer 29976	S E A P S.A., Luxembourg 30000
Nordic Satellite Broadcasting S.A., Luxembourg 29962	S.E.A.P., Société Euroafricaine de Participations, Luxembourg 30000
OFC Luxembourg S.A., Luxembourg 29979, 29982	Sedre S.A., Mamer 29986
Omega Investment Corporation S.A., Mamer ... 29983	SEI Dans l'Audiovisuel S.A., Luxembourg 29998

REFINE INVESTMENT CO, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.311.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1997, vol. 496, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1997.

Signature.

(30310/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

HAKOGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.959.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1997, vol. 496, fol. 59, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(30225/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

HAKOGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.959.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 1997

– L'assemblée réélit MM. Paul Haspeslagh, Johan Dejans et Eric Vanderkerken aux fonctions d'administrateur de la société pour une année.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1998.

– L'assemblée réélit BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG aux fonctions de commissaire aux comptes pour une année.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1998.

Luxembourg, le 31 juillet 1997.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1997, vol. 496, fol. 59, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30226/595/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

HMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.287.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société HMS S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 9 décembre 1996 par le notaire susmentionné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 113 du 10 mars 1997.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F.M. Berben comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Modification des versions française et anglaise des articles 2 et 15 des Statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 15. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on July 1st, of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le 1^{er} juillet de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 54, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30228/208/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

HORIZON BLEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.191.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société HORIZON BLEU S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 21 août 1995 par le notaire susmentionné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 574 du 10 novembre 1995.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit G.G.F.M. Berben comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 70 (soixante-dix) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Modification des versions française et anglaise des articles 2 et 15 des Statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday in July of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le premier lundi de juillet de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30230/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

IMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 41.429.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société IMANN S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 1^{er} septembre 1992 par-devant Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 608 du 19 décembre 1992.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F.M. Berben comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Modification des versions française et anglaise des articles 2 et 15 des Statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on the second Friday in May of each year, at 3 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le second vendredi en mai de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 54, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30234/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

INDUSTRIAL VENTURERS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 28.373.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société INDUSTRIAL VENTURERS EUROPE S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 24 juin 1988 par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 253 du 24 septembre 1988.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F.M. Berben comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 5.000 (cinq mille) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Modification des articles 1^{er} et 9 des Statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les articles 1^{er} et 9 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société porte le nom INDUSTRIAL VENTURERS EUROPE S.A.

Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30236/208/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

INTERAVCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 40.962.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société INTERAVCO S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 24 juillet 1992 par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 539 du 23 novembre 1992, acte modifié en date du 17 septembre 1992 par-devant le même notaire, modification publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 607 du 19 décembre 1992.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F.M. Berben comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.000 (mille) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Modification des versions française et anglaise des articles 1^{er} et 6 des Statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 1^{er} et 16 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1.** The company has the name INTERAVCO S.A.

The company is set-up for an unlimited period.

The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 6.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on the third Wednesday in May of each year, at 9.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 1^{er}.** La société s'appelle INTERAVCO S.A.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le troisième mercredi de mai de chaque année à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 54, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30237/208/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

I.T.M.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.182.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société I.T.M.C. S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 23 janvier 1997 par le notaire susmentionné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 279 du 5 juin 1997.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F.M. Berben comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.251 (mille deux cent cinquante et une) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Modification des versions française et anglaise des articles 2 et 15 des Statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 15. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on the third Friday in June of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le troisième vendredi de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 54, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30244/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

JABA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 19.531.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société JABA INVESTMENT S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 14 juillet 1982 par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 247 du 13 octobre 1982, acte modifié en date du 12 mai 1995 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 445 du 11 septembre 1995, acte modifié en date du 26 août 1996, par-devant ce même notaire, modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 601 du 20 novembre 1996.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F.M. Berben comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.500 (mille cinq cents) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.
2. Modification des versions française et anglaise des articles 1^{er} et 9 des Statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.
3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 1^{er} et 9 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1.** The company has the name JABA INVESTMENT S.A.

The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

Art. 9. The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on the fourth Thursday in May of each year, at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 1^{er}.** La société s'appelle JABA INVESTMENT S.A.

Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le quatrième jeudi de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30245/208/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

JAMAC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.354.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société JAMAC HOLDING S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 16 novembre 1990 par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 140 du 20 mars 1991.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F.M. Berben comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 11 (onze) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.
2. Modification des versions française et anglaise des articles 1^{er} et 6 des Statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 1^{er} et 6 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«Art. 1. Registered office. The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«Art. 6. Annual General Meeting. The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on the second Friday in July of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«Art. 1^{er}. Siège social. Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«Art. 6. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le deuxième vendredi du mois de juillet de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30246/208/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

NORDIC SATELLITE BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Procès-verbal du conseil d'administration réuni au siège social le 15 mai 1997

Sont présents: M. Thomas Morne, administrateur;
MORNEON BVBA, administrateur, excusé;
M. Denis Choquet, administrateur.

Ordre du jour:

Ouverture d'un établissement en Belgique.

Résolutions

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:
- Il décide d'ouvrir un établissement de NORDIC SATELLITE BROADCASTING S.A. en Belgique.

Le siège de cet établissement sera situé à B-1050 Bruxelles, 21, avenue de la Toison d'Or.
 - Il décide de nommer M. Thomas Morne, administrateur-délégué, résidant à 1640 Sint-Genesius-Rode, 5, Schemerlaan, en tant que représentant légal de cet établissement.
 - Il charge M. Morne d'obtenir un n° d'immatriculation à la TVA pour l'établissement et d'enregistrer l'établissement au registre de commerce de Bruxelles.

Il n'y a pas d'autre point à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 1997.

T. Morne D. Choquet
Administrateur Administrateur

Le soussigné Frank Molitor, notaire, Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), certifie par les présentes que:

1) les signatures apposées ci-contre sont celles de MM. Thomas Morne et Denis Choquet, personnellement connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure suivant cartes d'identité nationales belges;

2) lesdits Thomas Morne et Denis Choquet peuvent, en leur qualité d'administrateurs de la société NORDIC SATELLITE BROADCASTING S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, constituée le 14 mai 1997 par-devant lui, engager ladite société par leur signature conjointe.

Mondorf-les-Bains, le 7 août 1997.

F. Molitor.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1997, vol. 496, fol. 62, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30286/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

JGT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.896.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société JGT HOLDING S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 11 février 1994 par le notaire susmentionné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 233 du 14 juin 1994.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F.M. Berben comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 150 (cent cinquante) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Modification des versions française et anglaise des articles 2 et 15 des Statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 15. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on the last Monday in April of each year, at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le dernier lundi d'avril de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30248/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

LEGAL AND FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 32.904.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société LEGAL AND FINANCIAL S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 17 janvier 1990 par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 269 du 7 août 1990, acte modifié en date du 30 décembre 1993 par-devant ce même notaire, modification publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 92 du 12 mars 1994.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F.M. Berben comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 500 (cinq cents) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Modification des versions française et anglaise des articles 1^{er} et 6 des Statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 1^{er} et 6 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1.** The company is called LEGAL AND FINANCIAL S.A.

The company is formed for an unlimited period.

The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 6.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on the third Wednesday in November of each year, at 10.30 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 1^{er}.** La société s'appelle LEGAL AND FINANCIAL S.A.

La société est formée pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le troisième mercredi de novembre de chaque année à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 53, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30261/208/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

LENY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 39.023.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société LENY HOLDING S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 13 décembre 1991 par-devant Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 237 du 3 juin 1992.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F.M. Berben comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 250 (deux cent cinquante) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autre formalité, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Modification des versions française et anglaise des articles 2 et 15 des Statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the

ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 15. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on the third Friday in March of each year, at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le troisième vendredi de mars de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30262/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

**IBJ GIM,
IBJ GLOBAL INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

T. R. Luxembourg B 28.534.

The balance sheet as per December 31st, 1996, registered in Luxembourg on August 12th, 1997, Vol. 496, Fol. 65, Case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg on August 13th, 1997.

ALLOCATION OF RESULTS

– Profit to be carried forward LUF 176,840.-

As for publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, August 12th, 1997.

Signature.

(30231/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

**IBJ GIM,
IBJ GLOBAL INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 28.534.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 avril 1997, que:

– M. Kohzoh Umezu, President et Chief Executive de IBJNW ASSET MANAGEMENT CO. LTD, demeurant 1-25-14, Surugadai, Funabashi-shi, Chiba, Japon, et

– M. Hajime Toda, administrateur de IBJNW ASSET MANAGEMENT CO. LTD, demeurant 1-25-14, Surugadai, Funabashi-shi, Chiba, Japon,

ont été élus administrateurs en remplacement de MM. Ariyoshi Okumura et Arata Ohashi, administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 12 août 1997.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 64, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30232/507/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

**IBJ GIM,
IBJ GLOBAL INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 28.534.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 avril 1997, que:
M. Kohzoh Umezu, President et Chief Executive de IBJNW ASSET MANAGEMENT CO. LTD, demeurant 1-25-14, Surugadai, Funabashi-shi, Chiba, Japon, a été élu président du conseil d'administration.
Luxembourg, le 12 août 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 64, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30233/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

**OTT & CO HOLDING, Société Anonyme,
(anc. SOROL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 46.918.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 décembre 1996
au siège social de la société*

L'assemblée générale ordinaire a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Les comptes annuels au 31 décembre 1995 sont approuvés et les activités de la société sont poursuivies malgré des pertes excédant la moitié du capital social.

2. L'assemblée nomme Madame Dominique Ott-Bonaly comme commissaire aux comptes et comme administrateurs de société, Messieurs Jean-François Ott et Philippe Riboton et Madame Corinne Ott.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1997.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 64, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30292/507/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

LA FONCIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 20.762.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1997, vol. 496, fol. 62, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1997.

Signature

Un mandataire

(30253/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

LA FONCIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 20.762.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1997, vol. 496, fol. 62, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1997.

Signature

Un mandataire

(30254/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

LA FONCIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 20.762.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1997, vol. 496, fol. 62, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1997.

Signature

Un mandataire

(30255/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

LA FONCIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 20.762.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social
de la société en date du 15 avril 1997, à 11.00 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé, à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Marc Muller de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1997;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, Monsieur Clive Godfrey, demeurant à B-1380 Ohain, 19, Chemin des Garmilles, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Présidence lève la séance à 11.30 heures.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1997, vol. 496, fol. 62, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30256/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

LA FONCIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 20.762.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social
de la société en date du 11 juin 1997, à 11.00 heures*

Décisions

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clôturant les 31 décembre 1994, 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996;
- d'approuver les comptes annuels pour les exercices clôturant les 31 décembre 1994, 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996.

L'exercice 1994 clôture avec une perte de LUF 48.393,-.

L'exercice 1995 clôture avec une perte de LUF 15.878,-.

L'exercice 1996 clôture avec une perte de LUF 2.500,-.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

Pour l'exercice 1994, report à nouveau de LUF 48.393,-.

Pour l'exercice 1995, report à nouveau de LUF 15.878,-.

Pour l'exercice 1996, report à nouveau de LUF 2.500,-.

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat respectifs jusqu'au 31 décembre 1996.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Présidence lève la séance à 12.00 heures.

Pour extrait conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1997, vol. 496, fol. 62, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30257/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

PARTNERSHIP IN INDUSTRY LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 6.517.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour la Société
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.A.
Signature

(30295/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

MUSAFIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 49.698.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juillet 1997

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
- L'Assemblée décide de réélire Messieurs Eric Vanderkerken, Johan Dejans et Madame Carine Bittler aux fonctions d'administrateur pour une période de six ans.
- L'Assemblée décide de réélire BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG aux fonctions de commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Luxembourg, le 25 juillet 1997.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30281/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

LE SAUMUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 13, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 45.687.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. Monsieur Francesco Anelli, commerçant, demeurant à Luxembourg, 24, rue Christophe Colomb;
2. Monsieur Domenico Anelli, commerçant, demeurant à Luxembourg, 13, rue Dicks.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LE SAUMUR, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 13, rue Dicks, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 25 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 24 du 21 janvier 1994, et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 233 du 13 mai 1997, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 45.687.

II. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1. à Monsieur Francesco Anelli, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
2. à Monsieur Domenico Anelli, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

III. Monsieur Francesco Anelli, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, deux cent quarante-cinq (245) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Domenico Anelli, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de deux cent quarante-cinq mille francs (LUF 245.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV. Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

V. Ensuite les associés, Messieurs Francesco Anelli et Domenico Anelli représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ils prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1. Monsieur Francesco Anelli, commerçant, demeurant à Luxembourg, 24, rue Christophe Colomb,	
cinq parts sociales	5
2. Monsieur Domenico Anelli, commerçant, demeurant à Luxembourg, 13, rue Dicks, quatre cent	
quatre-vingt-quinze parts sociales	495
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

VI. Messieurs Francesco Anelli et Domenico Anelli, préqualifiés, agissant en leurs qualités de gérants de la société, déclarent se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VII. Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille francs (LUF 35.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

VIII. Les associés élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé. F. Anelli, D. Anelli, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 100S, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 août 1997.

T. Metzler.

(30263/222/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

LE SAUMUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 13, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 45.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 août 1997.

T. Metzler.

(30264/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

MARIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 39.636.

En l'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société MARIN HOLDING S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 20 février 1992 par-devant Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 338 du 6 août 1992.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F.M. Berben comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 2 (deux) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Modification des versions française et anglaise des articles 2 et 15 des Statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary

measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 15. Annual general meeting.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on the first Friday in April of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier vendredi d'avril de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 53, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30272/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

MARODE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 48.470.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société MARODE S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 7 juillet 1994 par le notaire susmentionné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 490 du 28 novembre 1994.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F.M. Berben comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 7 (sept) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Modification des versions française et anglaise des articles 2 et 15 des Statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 15. Annual general meeting.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on January 16 of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 16 janvier de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30274/208/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

**LIGNA INDUSTRIES S.A., Société Anonyme,
(anc. LIGNA INDUSTRY S.A.).**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 60.150.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIGNA INDUSTRY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire remplacé, en date du 28 juillet 1997, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Le Président désigne comme secrétaire, Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Charles Schmit, employé privé, demeurant à Capellen.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué Monsieur le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de LIGNA INDUSTRY S.A. en LIGNA INDUSTRIES S.A.

2. Modification subséquente de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de LIGNA INDUSTRY S.A. en LIGNA INDUSTRIES S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LIGNA INDUSTRIES S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Bourkel, S. Schieres, C. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1997, vol. 101S, fol. 5, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, agissant en remplacement de son collègue actuellement empêché Maître Camille Hellinckx, prénommé.

Luxembourg, le 12 août 1997.

J.-J. Wagner.

(30267/215/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

LIGNA INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 60.150.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1997.

J.-J. Wagner.

(30268/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

MOLLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.812.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société MOLLIN S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 20 mai 1994 par le notaire susmentionné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 380 du 5 octobre 1994.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F.M. Berben comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 150 (cent cinquante) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Modification des versions française et anglaise des articles 2 et 15 des Statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be

temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 15. Annual general meeting.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on the last Monday in April of each year, at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier lundi d'avril de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30278/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

MONT D'OR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 30.949.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société MONT D'OR S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 19 juin 1989 par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 342 du 22 novembre 1989, acte modifié en date du 4 juillet 1995 par-devant Maître Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 509 du 5 octobre 1995, acte modifié en date du 7 juillet 1995 par-devant ce même notaire, modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 520 du 11 octobre 1995, acte modifié en date du 21 août 1995 par-devant ce même notaire, modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 564 du 4 novembre 1995.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F. Berben comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.000 (mille) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Modification des versions française et anglaise des articles 2 et 13 des Statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 2 et 13 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 13. Annual general meeting.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday in April of each year.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 13. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi d'avril de chaque année.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 53, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30279/208/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

MULTIPLAN INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.654.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société MULTIPLAN INTERNATIONAL SERVICES S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 10 novembre 1993 par le notaire susmentionné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 19 du 19 janvier 1994.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F.M. Berben comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 25.000 (vingt-cinq mille) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Modification des versions française et anglaise des articles 2 et 15 des Statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 15. Annual general meeting.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on June 30 of each year, at 4.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 30 juin de chaque année à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 53, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30280/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

NIVRAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.861.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société NIVRAT S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 4 janvier 1991 par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 236 du 6 juin 1991.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F.M. Berben comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Modification de l'article 2 des Statuts de la société afin de l'adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 53, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30285/208/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

**NAGRO S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. NAGRO HOLDING AG, Aktiengesellschaft).
Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 55, boulevard Royal.**

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, am neunten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft NAGRO HOLDING AG, mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 55, boulevard Royal.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 14. Oktober 1980, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 280 vom 3. Dezember 1980, mit einem Kapital von einhundertfünfzigtausend Deutsche Mark (150.000,- DEM), eingeteilt in eintausendfünfhundert (1.500) Aktien zu je einhundert Deutsche Mark (100,- DEM).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Guy Fassbender, Bankangestellter, wohnhaft in Vlessart.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Fräulein Jocelyne Hubert, Privatbeamtin, wohnhaft in B-Athus.

Die Versammlung bestellt als Stimmenzähler Herrn Luc Gulden, Privatbeamter, wohnhaft in Fentange.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 5.750.000,- DEM, um es von 150.000,- DEM auf 5.900.000,- DEM zu bringen, durch die Ausgabe von 57.500 neuen Aktien mit einem Nennwert von je 100,- DEM, welche dieselben Rechte und Vorteile wie die bereits bestehenden Aktien geniessen.

2) Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien durch die Gesellschafterin CREGELUX S.A. unter Ausschluss der eventuellen Zeichnungsrechte sämtlicher anderer Gesellschafter.

3) Entsprechende Änderung von Artikel 5 der Satzung.

4) Umwandlung der bestehenden Holding-Aktiengesellschaft in eine SOPARFI-Aktiengesellschaft und dementsprechende Abänderung von Artikel 4 der Satzung.

5) Abänderung von Artikel 1 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1.** Es besteht eine Finanzbeteiligungsgesellschaft unter der Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung NAGRO S.A.»

6) Abänderung von Artikel 2, Absatz 2 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2. Absatz 2.** Durch Verwaltungsratsbeschluss können Niederlassungen und Zweigstellen im In- und Ausland errichtet werden.»

7) Abänderung von Artikel 3 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.»

8) Streichung von Artikel 9, Absatz 2 und 3 der Satzung.

9) Abänderung von Artikel 13 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 13.** Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.»

10) Abänderung von Artikel 15, Absatz 1, der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 15. Absatz 1.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am vierten Donnerstag des Monats Mai um elf Uhr an einem in den Einberufungen zu bestimmenden Ort der Stadt Luxemburg statt.»

11) Abänderung von Artikel 17 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 17.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.»

12) Streichung der Artikel 21 und 22 der Satzung.

13) Abänderung von Titel V der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**V. Auflösung, Liquidation.**»

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um fünf Millionen siebenhundertfünfzigtausend Deutsche Mark (5.750.000,- DEM) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einhundertfünfzigtausend Deutsche Mark (150.000,- DEM) auf fünf Millionen neuhunderttausend Deutsche Mark (5.900.000,- DEM) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von siebenundfünfzigtausendfünfhundert (57.500) neuen Aktien im Nennwert von je einhundert Deutsche Mark (100,- DEM), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

Zweiter Beschluss

Die siebenundfünfzigtausendfünfhundert (57.500) neuen Aktien werden durch die Gesellschafterin CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-2163 Luxembourg, 27 avenue Monterey, nach Verzicht der zeichnungsberechtigten anderen Gesellschafter, gezeichnet und voll einbezahlt, so dass die Summe von fünf Millionen siebenhundertfünfzigtausend Deutsche Mark (5.750.000,- DEM) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Dritter Beschluss

Artikel fünf der Satzung wird dementsprechend abgeändert und wird künftig folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünf Millionen neuhunderttausend Deutsche Mark (5.900.000,- DEM) und ist aufgeteilt in neunundfünfzigtausend (59.000) Aktien von je einhundert Deutsche Mark (100,- DEM).

Die Gesellschaft kann je nach Wunsch der Aktieninhaber Globalaktien oder Einzelaktien ausstellen.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die bestehende Holding-Aktiengesellschaft in eine Finanzbeteiligungsgesellschaft unter der Form einer Aktiengesellschaft umzuwandeln und dementsprechend Artikel vier der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irdgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen; die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstige, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstige veräussern; darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstige.

Die Gesellschaft kann alle Rechtshandlungen vornehmen welche mit dem vorstehenden Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.»

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Bezeichnung der Gesellschaft in NAGRO S.A. umzuändern und demzufolge Artikel eins der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1.** Es besteht eine Finanzbeteiligungsgesellschaft unter der Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung NAGRO S.A.»

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Absatz zwei von Artikel zwei der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2. Absatz 2.** Durch Verwaltungsratsbeschluss können Niederlassungen und Zweigstellen im In- und Ausland errichtet werden.»

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst eine unbegrenzte Dauer der Gesellschaft und demzufolge Artikel drei der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.»

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Absatz zwei und drei von Artikel neun der Satzung zu streichen.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel dreizehn der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 13.** Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.»

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Absatz eins von Artikel fünfzehn der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 15. Absatz 1.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am vierten Donnerstag des Monats Mai um elf Uhr an einem in den Einberufungen zu bestimmenden Ort der Stadt Luxemburg statt.»

Elfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel siebzehn der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 17.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.»

Zwölfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Artikel einundzwanzig 21) und zweiundzwanzig 22) der Satzung zu streichen und demzufolge Titel V der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**V. Auflösung, Liquidation.**»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt eine Million dreihunderttausend Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird der Betrag der Kapitalerhöhung auf einhundertachtzehn Millionen sechshundertzweiundzwanzigtausendfünfhundert Luxemburger Franken (118.622.500,- LUF) abgeschätzt.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Fassbender, J. Hubert, L. Gulden, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juillet 1997, vol. 500, fol. 100, case 1. – Reçu 1.186.225 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 12. August 1997.

J. Seckler.

(30282/231/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

NAGRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 55, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 août 1997.

J. Seckler.

(30283/231/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

OFC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 57.873.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the eighteenth of July.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company OFC LUXEMBOURG S.A., with registered office in L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks (R. C. Luxembourg B number 57.873),

incorporated by a deed of the undersigned notary on the twenty-seventh of December 1996, published in the Mémorial C number 222 of the fifth of May 1997, and whose articles of incorporation had been modified by a deed of the undersigned notary on the thirtieth of June 1997, not yet published in the Mémorial C,

with a corporate capital of twenty-eight million seven hundred and ninety thousand one Dutch Guilders (28,790,001.- NLG), represented by two million nine hundred and twenty-three thousand five hundred (2,923,500) ordinary shares and six million six hundred and seventy-three thousand one hundred and sixty-seven (6,673,167) preference shares both with a par value of three Dutch Guilders (3.- NLG) each.

The meeting is presided over by Mr Alain Steichen, docteur en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Vinciane Schandeler, juriste, residing in Messancy (Belgium).

The meeting elects as sctutineer Mrs Helene Müller, juriste, residing in Grevenmacher.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which, together with the proxies, after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and the meeting states:

- that the present meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda,

- that the whole share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to reduce the share capital by the amount of seventy thousand five hundred Dutch Guilders (70,500.- NLG), so as to decrease it from its present amount of twenty-eight million seven hundred and ninety thousand one Dutch Guilders (28,790,001.- NLG) to twenty-eight million seven hundred and nineteen thousand and five hundred and one Dutch Guilders (28,719,501.- NLG), by the suppression of twenty-three thousand five hundred (23,500) ordinary shares, held for eleven thousand seven hundred and fifty (11,750) ordinary shares by DOUGHTY HANSON & CO NOMINEES LTD, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered seat at 75, King William Street, London EC4N 7HA, and held for eleven thousand seven hundred and fifty (11,750) ordinary shares by OFFICERS NOMINEES LTD, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered seat at 75, King William Street, London EC4N 7HA.

As all these shares have not been totally paid in, a dispense is granted to these two shareholders to totally pay in these shares. They will be reimbursed for an amount of 0.75 NLG per share held and suppressed.

All powers are granted to the Board of Directors to record the related accounting entries, to cancel the redeemed shares and to repay the two above-named shareholders, considering that the repayment can only take place within thirty (30) days after the publication of this deed in the Mémorial C.

Second resolution

The assembly decides to amend article five of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following text:

«**Art. 5.** The corporate capital is fixed at twenty-eight million seven hundred and nineteen thousand and five hundred and one Dutch Guilders (28,719,501.- NLG), represented by two million nine hundred thousand (2,900,000) ordinary shares and six million six hundred and seventy-three thousand one hundred and sixty-seven (6,673,167) preference shares both with a par value of three Dutch Guilders (3.- NLG) each.

The shares shall be registered and numbered consecutively from 1 upwards. Every reference in these articles of incorporation to shares or shareholders respectively, is deemed to include ordinary shares and preference shares, respectively the holders of ordinary shares and the holders of preference shares, unless expressly provided different.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatever, to be borne by the present deed, is estimated at about thirty thousand francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée OFC LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks (R. C. Luxembourg, section B numéro 57.873), constituée par acte du notaire soussigné en date du 27 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 222 du 5 mai 1997, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 30 juin 1997, non encore publié au Mémorial C,

avec un capital social de vingt-huit millions sept cent quatre-vingt-dix mille et un florins néerlandais (28.790.001.- NLG), représenté par deux millions neuf cent vingt-trois mille cinq cents (2.923.500) actions ordinaires et six millions

six cent soixante-treize mille cent soixante-sept (6.673.167) actions préférentielles, chacune avec une valeur nominale de trois florins néerlandais (3,- NLG).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Steichen, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Vinciane Schandeler, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Helene Müller, juriste, demeurant à Grevenmacher.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à cette Assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

- que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée générale, sur ordre du jour conforme, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de soixante-dix mille cinq cents florins néerlandais (70.500,- NLG), pour le ramener de son montant actuel de vingt-huit millions sept cent quatre-vingt-dix mille et un florins néerlandais (28.790.001,- NLG) à vingt-huit millions sept cent dix-neuf mille cinq cent et un florins néerlandais (28.719.501,- NLG), par l'annulation de vingt-trois mille cinq cents (23.500) actions ordinaires, dont onze mille sept cent cinquante (11.750) actions ordinaires sont détenues par DOUGHTY HANSON & CO NOMINEES LTD, une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 75, King William Street, Londres EC4N 7HA, et dont onze mille sept cent cinquante (11.750) actions ordinaires sont détenues par OFFICERS NOMINEES LTD, une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 75, King William Street, Londres EC4N 7HA.

Toutes ces actions n'ayant pas été entièrement libérées, une dispense est accordée à ces deux actionnaires pour la libération intégrale de ces actions. Elles seront remboursées à concurrence de 0,75 NLG par action détenue et annulée.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des actions remboursées et au remboursement aux deux actionnaires ci-avant nommés, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication de présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Suite à la décision qui précède, l'article cinq des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-huit millions sept cent dix-neuf mille cinq cent et un florins néerlandais (28.719.501,- NLG), représenté par deux millions neuf cent mille (2.900.000) actions ordinaires et six millions six cent soixante-treize mille cent soixante-sept (6.673.167) actions préférentielles, chacune avec une valeur nominale de trois florins néerlandais (3,- NLG).

Les actions seront nominatives et numérotées à partir d'un.

Chaque référence dans ces statuts à des actions ou à des actionnaires, est considérée comme concernant les actions ordinaires et préférentielles, ou les actionnaires ordinaires et préférentiels, sauf s'il en est expressément mentionné autrement.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de la présente s'élèvent approximativement à la somme de trente mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent.

Signé. A. Steichen, V. Schandeler, H. Müller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juillet 1997, vol. 501, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 août 1997.

J. Seckler.

(30287/231/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

OFC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 57.873.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 août 1997.

J. Seckler.

(30288/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

LOUD THAMEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.616.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société LOUD THAMEN HOLDING S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 22 avril 1994 par le notaire susmentionné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 351 du 22 septembre 1994.

L'assemblée est présidée par M. J. P. Warren, qui nomme Mlle C. A. M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G. G. F. M. Berben comme scrutateur.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 200 (deux cents) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.
2. Modification des versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société, afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.
3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société, afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 15. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on April 19 of each year, at 2.00 p.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 19 avril de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. A. M. Peuteman, J. P. Warren, G. G. F. M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 53, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(30293/208/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

OMEGA INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 48.273.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société OMEGA INVESTMENT CORPORATION S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 26 juillet 1994 par-devant Maître Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 459 du 15 novembre 1994.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F.M. Berben comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 7 (sept) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Modification des versions française et anglaise des articles 2 et 15 des Statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 15. Annual general meeting.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on the last Friday in May of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi de mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 53, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30289/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

NEW COMPOSITES DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.981.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société NEW COMPOSITES DEVELOPMENT S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 8 avril 1997 par le notaire susmentionné, alors de résidence à Luxembourg, acte non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F.M. Berben comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 100 (cent) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Modification des versions française et anglaise des articles 2 et 15 des Statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 15. Annual general meeting.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on March 15 of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger

jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 15 mars de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 53, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30284/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

PAMIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 39.047.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société PAMIR S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 6 janvier 1992 par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 243 du 5 juin 1992, acte modifié en date du 18 décembre 1992 par-devant ce même notaire, modification publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 114 du 17 mars 1993.

L'assemblée est présidée par M J. P. Warren, qui nomme Mlle C. A. M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G. G. F. M. Berben comme scrutateur.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.000 (mille) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.
2. Modification des versions française et anglaise des articles 1 et 6 des statuts de la société, afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.
3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 1 et 6 des statuts de la société, afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1.** The Company is named PAMIR S.A.

The Company is set-up for an unlimited period.

The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 6.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as, may be specified in the notice convening the meeting on the third Monday in June of each year, at 10.00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 1.** La société s'appelle PAMIR S.A.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième lundi de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. A. M. Peuteman, J. P. Warren, G. G. F. M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 52, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30294/208/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

SEDRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 57.493.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SEDRE S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 17 décembre 1996 par le notaire susmentionné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 152 du 28 mars 1997.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F.M. Berben comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 100 (cent) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Modification des versions française et anglaise des articles 2 et 15 des Statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the

ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 15. Annual general meeting.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday in June of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30318/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

PARTOUT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 48.986.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société PARTOUT INVESTMENT S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 4 octobre 1994 par le notaire susmentionné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 22 du 14 janvier 1995.

L'assemblée est présidée par M. J. P. Warren, qui nomme Mlle C. A. M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G. G. F. M. Berben comme scrutateur.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 125 (cent vingt-cinq) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.
2. Modification des versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société, afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.
3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société, afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 15. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday in May of each year, at 2.00 p.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi de mai de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. A. M. Peuteman, J. P. Warren, G. G. F. M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 53, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30296/208/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

PEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 48.457.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société PEM S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 7 juillet 1994 par le notaire susmentionné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 485 du 25 novembre 1994.

L'assemblée est présidée par M. J. P. Warren, qui nomme Mlle C. A. M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G. G. F. M. Berben comme scrutateur.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 75 (soixante-quinze) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.
2. Modification des versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société, afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.
3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société, afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 15. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on January 16 of each year, at 11.30 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 16 janvier de chaque année à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30297/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

PERFECT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 31.355.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société PERFECT HOLDING S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 11 août 1989 par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 4 du 5 janvier 1990, acte modifié en date du 6 mars 1992 par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, modification publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 373 du 31 août 1992.

L'assemblée est présidée par M. J. P. Warren, qui nomme Mlle C. A. M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G. G. F. M. Berben comme scrutateur.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 360 (trois cent soixante) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.
2. Modification des versions française et anglaise des articles 4 et 8 des statuts de la société, afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.
3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 4 et 8 des statuts de la société, afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Registered office.** The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 8. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on the last Friday in April of each year, at 11.00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 8. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi d'avril de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. A. M. Peuteman, J. P. Warren, G. G. F. M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 52, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30298/208/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

PIOUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.769.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société PIOUS HOLDING S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 28 novembre 1991 par-devant Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 197 du 13 mai 1992.

L'assemblée est présidée par M. J. P. Warren, qui nomme Mlle C. A. M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G. G. F. M. Berben comme scrutateur.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

l) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de

présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 220 (deux cent vingt) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.
2. Modification des versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société, afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.
3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société, afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 15. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on the second Friday in April of each year, at 10.00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième vendredi d'avril de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. A. M. Peuteman, J. P. Warren, G. G. F. M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30299/208/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

OPTILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre Commercial Belle Etoile.

R. C. Luxembourg B 22.781.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1997, vol. 496, fol. 63, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(30290/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

PIU FORTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.
R. C. Luxembourg B 41.235.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1997, vol. 495, fol. 97, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1997.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile
Signature

(30300/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

PIZZERIA IL GIARDINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 93, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.551.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. - Monsieur Domenico Locorotondo, restaurateur, demeurant à Bettembourg, 24, Op Fankenacker;
2. - Madame Patricia Jean Forster, restauratrice, épouse de Monsieur Domenico Locorotondo, demeurant à Bettembourg, 24, Op Fankenacker;
3. - Monsieur Stefano Locorotondo, restaurateur, demeurant à Schouweiler, 23, rue des Tisserands.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. - Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PIZZERIA IL GIARDINO, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 93, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, le 5 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 289 du 29 octobre 1988, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Edmond Schroeder, le 4 octobre 1988, publié au Mémorial C, numéro 342 du 30 décembre 1988,

immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 28.551.

II. - Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (frs 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et réparties entre les associés, comme suit:

1) Monsieur Domenico Locorotondo, préqualifié, deux cent vingt-cinq parts sociales	225
2) Madame Patricia Jean Forster, préqualifiée, deux cent vingt-cinq parts sociales	225
3) Monsieur Stefano Locorotondo, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cinq cents parts sociales	500

III. - Monsieur Stefano Locorotondo, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité de ses parts sociales, soit cinquante (50) parts sociales de la société dont il s'agit comme suit:

– vingt-cinq (25) parts sociales à Monsieur Domenico Locorotondo, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global d'un franc (fr. 1,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance;

– vingt-cinq (25) parts sociales à Madame Patricia Jean Forster, préqualifiée, qui accepte, moyennant le prix global d'un franc (fr. 1,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV. - Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Les cessionnaires participeront aux bénéfices à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part du cédant.

V. - Les époux Domenico Locorotondo et Patricia Jean Forster, préqualifiés, agissant en leurs qualités d'associés, déclarent approuver les susdites cessions de parts sociales.

Monsieur Stefano Locorotondo, préqualifié, déclare par les présentes démissionner avec effet immédiat de sa fonction de gérant technique de la société.

VI. - Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les cessions de parts qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (frs 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs 1.000,-) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Domenico Locorotondo, restaurateur, demeurant à Bettembourg, 24, Op Fankenacker, deux cent cinquante parts sociales	250
2) Madame Patricia Jean Forster, épouse de Monsieur Domenico Locorotondo, demeurant à Bettembourg, 24, Op Fankenacker, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

Deuxième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Stefano Locorotondo, préqualifié, de sa fonction de gérant technique de la société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant administratif est accordée à Monsieur Stefano Locorotondo.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer comme gérante technique et administrative de la société, Madame Patricia Jean Forster, préqualifiée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de sa gérante technique et administrative.

VII. - Madame Patricia Jean Forster, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérante technique et administrative de la société, déclare tenir, au nom de la société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment signifiées.

VIII. - Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de trente mille francs (frs 30.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

IX. - Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: D. Locorotondo, P. J. Forster, S. Locorotondo, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 100S, fol. 42, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 août 1997.

T. Metzler.

(30301/222/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

PIZZERIA IL GIARDINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 93, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.551.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 août 1997.

T. Metzler.

(30302/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

PIZZERIA LA VERANDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 175, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 36.992.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. - Monsieur Domenico Locorotondo, restaurateur, demeurant à Bettembourg, 24, Op Fankenacker;
2. - Madame Patricia Jean Forster, restauratrice, épouse de Monsieur Domenico Locorotondo, demeurant à Bettembourg, 24, Op Fankenacker.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. - Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée familiale PIZZERIA LA VERANDA, société à responsabilité limitée, avec siège social à Howald, 175, route de Thionville, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 29 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 418 du 5 novembre 1991,

inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 36.992.

II. - Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (frs 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs 1.000,-) chacune, entièrement libérées et réparties entre les associés comme suit:

1.- Monsieur Domenico Locorotondo, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- Madame Patricia Jean Forster, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

III. - Les associés décident par les présentes de dissoudre la Société avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

IV. - Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V. - Décharge est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat de la société jusqu'au jour de la dissolution.

VI. - Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à Bettembourg, 24, Op Fankenacker, au domicile des associés.

VII. Pour l'exécution des présentes, les comparants font éléction de domicile en leur demeure.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: D. Locorotondo, P. J. Forster, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 100S, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 août 1997.

T. Metzler.

(30303/222/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

POLYPECU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 57.270.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société POLYPECU S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 3 décembre 1996 par le notaire sus-mentionné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 111 du 8 mars 1997.

L'assemblée est présidée par M. J. P. Warren, qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F.M. Berben comme scrutateur.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.500 (mille cinq cents) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Modification des versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société, afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société, afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 15. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on the last Friday in June of each year, at 2.00 p.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J. P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 52, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30306/208/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

RAMATECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.789.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1997, vol. 496, fol. 59, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration
Signature*

(30308/731/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

POLOS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 49.979.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POLOS INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 13, rue Bertholet, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 49.979, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 197 du 3 mai 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Madame Frie van de Wouw, employée privée, demeurant à Hesperange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Nathalie Carbotti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte, les procurations émanant des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que, suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de soixante-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 70.000,-), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale, sont présents ou représentés à la présente assemblée.

II.- Que, par conséquent, cette assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Constatation de la libération totale du capital social souscrit.
- 2) Modification subséquente de l'article cinq des statuts.
- 3) Divers.

L'assemblée générale, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, et après s'être considérée comme valablement constituée et convoquée, a délibéré et a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que suite aux divers appels de fonds lancés par le conseil d'administration, le montant de trente-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 35.000,-) initialement non libéré du capital social souscrit, a été versé par les actionnaires, de sorte que le capital souscrit est entièrement libéré et que la somme supplémentaire de trente-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 35.000,-) se trouve à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier et le deuxième alinéas de l'article cinq des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à soixante-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 70.000,-), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.»

«**Art. 5. Deuxième alinéa.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

**Suit la traduction en langue anglaise de la modification intervenue
au niveau de l'article cinq des statuts:**

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at seventy thousand US Dollars (USD 70,000.-), divided into one thousand (1.000) shares of no par value, fully paid in.»

«**Art. 5. Second paragraph.** The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président clôture l'assemblée.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants dans une langue d'eux connue, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Benoy, F. van de Wouw, N. Carbotti, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1997, vol. 100S, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 30 juillet 1997.

P. Bettingen.

(30305/202/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

RED, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 49.655.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1997, vol. 496, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1997.

Le mandataire de la société.

(30309/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

ROTHENBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.017.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 70, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour ROTHENBURG S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(30316/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

ROTHENBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.017.

L'assemblée générale statutaire du 8 avril 1997 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur, Monsieur Charles Muller, en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 12 août 1997.

Pour *ROTHENBURG S.A., Société Anonyme*
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 70, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30317/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

PROVERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.262.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juillet 1997

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
- L'Assemblée reconduit le mandat de Messieurs Johan Dejans et Eric Vanderkerken et de Madame Carine Bittler aux fonctions d'administrateur pour une période de six ans.
- L'Assemblée reconduit le mandat de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Luxembourg, le 25 juillet 1997.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 50, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30307/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

RIESLING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.358.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société RIESLING S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 4 décembre 1992 par le notaire Joseph Kerschen, alors de résidence à Luxembourg-Eich, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 116 du 18 mars 1993.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren, qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. G.G.F.M. Berben comme scrutateur.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 700 (sept cents) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.
2. Modification des versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société, afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.
3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 2 et 15 des statuts de la société, afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.»

«**Art. 15. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on the first Friday in June of each year, at 3.00 p.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.P. Warren, G.G.F.M. Berben, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 51, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

J. Delvaux.

(30311/208/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

SEI DANS L'AUDIOVISUEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 44.420.

Le bilan au 31 décembre 1996, approuvé par l'Assemblée Générale du 27 juin 1997 et enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1997, vol. 496, fol. 3, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEI DANS L'AUDIOVISUEL S.A.

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
LUXEMBOURG

Signatures

(30320/012/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

RIVAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.980.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding RIVAR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 539 du 21 octobre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Charles Schmit, employé privé, demeurant à Capellen.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué Madame la Présidente prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les huit mille huit cents (8.800) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation de capital à concurrence de LUF 6.200.000,- pour le porter de LUF 8.800.000,- à LUF 15.000.000,- par la création, l'émission et la souscription de 6.200 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune à libérer intégralement par des versements en espèces.

2. Modification de l'article 3, paragraphe 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à LUF 15.000.000,-, divisé en 15.000 actions de LUF 1.000,- chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 6.200.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit millions huit cent mille francs luxembourgeois (LUF 8.800.000,-) à quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-), par la création, l'émission et la souscription de six mille deux cents (6.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des six mille deux cents (6.200) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société FIDUCIARIA VERGA, ayant son siège à Via Lavizzari 4, (Angolo Via Canonica), CH-6900 Lugano.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes la société FIDUCIARIA VERGA, prédésignée, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Lugano, le 30 juillet 1997, laquelle a déclaré par sa représentante susnommée, souscrire les six mille deux cents (6.200) actions nouvellement créées.

Le souscripteur a versé l'intégralité de sa souscription en espèces, si bien que la somme de six millions deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 6.200.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-), divisé en quinze mille (15.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), chacune, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des résolutions qui précèdent, s'élève approximativement à cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 130.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, C. Schmit, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1997, vol. 100S, fol. 81, case 1. – Reçu 62.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, agissant en remplacement de son collègue actuellement empêché Maître Camille Hellinckx, prénommé.

Luxembourg, le 8 août 1997.

J.-J. Wagner.

(30312/215/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

RIVAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.980.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1997.

J.-J. Wagner.

(30313/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

ROLLER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 29.484.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(30314/684/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

ROLLER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 29.484.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(30315/684/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

S E A P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 1997

Nomination

Monsieur Hugo Ferreira, Président, demeurant à Kinshasa (Zaire);

Mme Maité Relecom, Administrateur-délégué, demeurant à Kinshasa (Zaire);

Monsieur André Kahn, Administrateur, demeurant à Kraainem (Belgique);

Monsieur Gilbert Ernens, Administrateur, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Certifié conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 66, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30319/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

S.E.A.P., SOCIETE EURAFRICAIN DE PARTICIPATIONS.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 10.531.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 66, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1997.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(30324/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1997.
